

Souscription du 14^{ème} congrès de la Fédération Equipement et Environnement CGT

Règlement de la souscription

A l'occasion de la préparation du 14^{ème} congrès fédéral, et afin d'assurer une partie de son financement, la Fédération organise une souscription.

Article 1 :

La souscription se présente sous la forme de 25 000 tickets à gratter et de 4 000 lots.

Article 2 :

Les tickets portent la mention « 14^{ème} congrès de la Fédération de l'Equipement et de l'Environnement CGT ». Ils sont remis contre la somme de deux euros.

Sur les 25 000 tickets imprimés, 20 000 seront adressés aux sections et syndicats ayant participé à la souscription du congrès précédent sur la base de leur nombre d'adhérent. Les 5 000 tickets restant seront adressés aux sections ou syndicats qui en feront la demande.

Article 3 :

Les 4 000 lots se décomposent comme suit : 3 000 tickets gagnants donnent droit à un nouveau ticket gratuit, offrant une nouvelle chance de gagner un lot. 1 000 tickets donnent droit à un des lots ci-après :

LOTS	QUANTITE
Gps scott	5
Lecteur DVD portable	10
Boîte à outils	400
Couteau multi usage	585
Total	1 000

Article 4 :

Les lots seront remis à la section ou au syndicat, lors du 14^{ème} congrès, contre le ticket gagnant, à charge pour l'organisation de remettre le lot au gagnant.

Article 5 :

Les sections ou syndicats devront ramener les billets invendus et les billets gagnants avec le règlement à l'accueil du 14^{ème} congrès, y compris les billets donnant droit à un nouveau billet gratuit. Le non respect de ces dispositions ne donnera pas droit à la remise des lots.

Article 6 :

Les sections ou syndicats ayant réglé à la trésorerie fédérale la totalité des billets qu'ils auront reçu se verront attribuer une remise de 50 euros sur le coût des frais d'hébergement au 14^{ème} congrès fédéral. Celles n'ayant effectué qu'un règlement partiel bénéficieront d'une remise calculée au prorata.